

Sécurité

Visite de classes à la ferme

Planification

Une planification minutieuse et une coordination avec la famille paysanne sont indispensables pour obtenir une visite réussie à la ferme. Les points les plus importants sont:

- Prendre contact assez tôt avec la famille paysanne (1 à 2 mois avant)
- Examiner ensemble le thème, les activités, l'horaire, le transport et la sécurité
- Parler des règles à respecter avec la famille paysanne et les élèves
- Clarifier la grandeur des groupes et éventuellement l'adapter
- Premiers secours: compléter le matériel et les connaissances
- Parler des restrictions concernant les allergies, la nourriture et les peurs des enfants
- Définir les responsabilités – pas d'élève sans surveillance!

L'école à la ferme propose des listes de contrôle, lesquelles sont résumées dans la brochure «**Informations générales de l'école à la ferme**».

L'adresse pour la commande se trouve à la dernière page.

Nourriture

Si les élèves sont nourris à la ferme, l'exploitation doit effectuer elle-même un contrôle de l'utilisation des produits de la ferme selon la loi sur les denrées alimentaires. Un document permettant de faciliter ce contrôle peut être obtenu auprès de la LBL.

Editeur et contacts

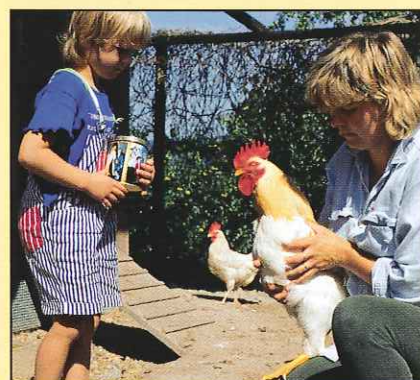
Schule auf dem Bauernhof
L'école à la ferme
Scuola in fattoria
Scola sin il bain puril



L'école à la ferme Maison du Paysan
Case postale 128
1000 Lausanne
021 617 14 61, www.ecolealaferme.ch



Service de prévention des
accidents dans l'agriculture, SPAA
Grange-Verney, 1510 Moudon
021 995 34 28, www.bul.ch



Bâtiments

A la ferme, il y a des parties de bâtiments qui sont dangereuses. La famille paysanne doit installer, partout où il y a des risques, des protections telles que barrières, escaliers en lieu et place d'échelles, mains courantes.

Ces installations sont souvent conçues pour des adultes et n'apportent pas une protection suffisante pour les enfants.

C'est pourquoi tu dois être particulièrement attentif! Ne grimpe pas sur les barrières et n'enlève aucune installation de protection. Il faut prendre les recommandations de l'agriculteur très au sérieux.



Plantes toxiques

Tout ce que l'on trouve à la ferme n'est pas forcément comestible ni buvable.

Il existe des engrais, de l'huile, des graisses, des produits antiparasitaires, des carburants, des plantes toxiques et beaucoup d'autres choses. La plante ci-contre est par exemple vénéneuse.

Pour cette raison, avant d'avaler quelque chose que tu ne connais pas, tu dois demander à l'agriculteur ou à sa femme. En cas d'urgence, il faut immédiatement appeler le médecin de famille ou l'institut de toxicologie au 01 251 51 51.



Animaux

Nous aimerions tous caresser les animaux. Mais attention, tous les animaux ne sont pas habitués à ce qu'il y ait tout à coup autant de monde. Tu dois faire particulièrement attention aux femelles qui veulent protéger leurs petits.

Tu ne dois ni franchir, ni passer sous les barrières.

L'agriculteur ou son épouse te montrent comment s'y prendre avec les animaux.



Véhicules

Comme il fait bon prendre place sur un tracteur ou un char en déplacement!

Mais tu ne peux faire cela que si l'agriculteur te le permet.

La famille paysanne doit bénéficier pour cela d'une autorisation.

En aucun cas tu ne peux grimper sur le tracteur ou un char sans permission.

Les véhicules ne sont pas des jouets.



Machines

Celles-ci sont grandes et puissantes. Le conducteur ne peut pas regarder partout. Raison pour laquelle tu ne dois pas te cacher derrière un véhicule ou une machine. Pour la majorité des machines, les pignons et axes dangereux sont recouverts. Mais les ouvertures sont peut-être trop grandes pour des mains d'enfants; alors STOP n'y touche pas!



Silos, fosses à lisier

Les silos donnent envie d'y jouer, mais attention, il peut y avoir des gaz mortels et des trous profonds.

Vers les silos-tour, la partie inférieure de l'échelle a été enlevée, afin que tu ne puisses pas monter. Tu ne dois pas négliger de telles mesures de sécurité.

L'agriculteur sait exactement, comment et quand il peut monter sur le silo.

Les fosses à lisier sont aussi très dangereuses. N'essaie pas de soulever des planches, des grilles ou des couvercles. Des gaz qui tuent en quelques secondes peuvent s'en échapper.



Concernant les assurances

La responsabilité entre la famille paysanne et le corps enseignant doit être clairement définie.

Les points suivants sont à clarifier concernant la responsabilité:

- L'activité «école à la ferme» doit être assurée au même titre que les autres activités scolaires (course d'école, piscine, gymnastique et excursion)
- L'agriculteur doit demander à son assurance en responsabilité civile (RC) une confirmation de couverture pour l'activité «école à la ferme»

La documentation et des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès des assurances ou aux adresses ci-dessous.

Lors de chaque cas d'accident, il est conseillé de l'annoncer d'abord à sa propre assurance RC.



Sécurité et santé

Les exploitations agricoles qui font l'école à la ferme doivent impérativement remplir les exigences de sécurité du SPAA

Le classeur «Prévention des accidents agricoles» en est la base. Il peut être obtenu auprès du SPAA.

Pour les exploitations avec du personnel, un concept de sécurité tel qu'**agritop** est obligatoire. Avec **agritop**, l'agriculteur obtient la formation nécessaire concernant la sécurité et la santé, de plus il pourra prouver les mesures de sécurité prises, ce qui le déchargera en cas d'accident.

Le forum national de l'école à la ferme recommande à toutes les familles concernées de mettre en pratique le concept **agritop**.

Documentation

1	2	3	4
Safety Tool «chutes» bpa bpa Laupenstrasse 11 Case Postale 3001 Berne 031 390 22 22 info@bfu.ch www.bpa.ch	Merkblatt «Verantwortlichkeit und Haftpflicht der Lehrperson» LCH-Service Postfach 189 8057 Zürich 01 315 54 54 lchadmin@lch.ch	Neue Schulpraxis Sondernummer «Auf Reisen», April 2002 St. Galler Tagblatt AG Fürstenlandstrasse 122 9001 St. Gallen 071 272 78 88 schulpraxis@tagblatt.com/ www.schulpraxis.ch	Moyens didactiques concernant L'Ecole à la ferme Service romand de vulgarisation agricole Avenue des Jordils 1 1000 Lausanne 6 021 617 14 61 www.srva.ch www.schub.ch